

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	29

PRESENTS 26
POUVOIRS 3
ABSENTS 8

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux septembre à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Têcou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Blaise AZNAR, François JONGBLOËT à Christian LONQUEU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Marie GRANEL, Bernard MIRAMOND, Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N 53_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert Action Plan Climat-Energie Territorial - Travaux de rénovation énergétique de l'école de Sainte Cécile d'Avès à Gaillac

Exposé des motifs

Dans le cadre de la politique nationale de transition écologique, la Loi de Finances du 14 février 2025 a ouvert les crédits du Fonds Vert pour accompagner les EPCI ayant adopté un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au 1^{er} mars 2025.

Le Préfet de Région a notifié une enveloppe au Préfet du Tarn. Ce dernier a sollicité l'Agglomération au début du mois de juin 2025 pour connaître les projets d'investissement inscrits dans le PCAET, susceptibles de démarrer dans l'année 2025 et de bénéficier de subventions dans le cadre de l'enveloppe Fonds Vert actions PCAET.

Parmi les projets proposés par l'Agglomération, le Préfet a retenu le projet des travaux de rénovation énergétique de l'école de Sainte-Cécile d'Avès à Gaillac et a attribué une enveloppe de 225 000 €. Ce projet s'inscrit dans la fiche-action n°4 du PCAET 2022-2028 « Amplifier la rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités » qui répond à l'orientation stratégique « Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments ».

Pour rappel, Les bâtiments les plus anciens datant d'avant 1970, avec des extensions réalisées sur plusieurs périodes successives, les performances thermiques du bâtiment sont maintenant bien en deçà des normes exigibles en 2025 (consommations énergétiques importantes, surchauffe en période de canicule, absence de renouvellement de l'air intérieur...).

En 2024, cette école a bénéficié du remplacement de sa chaudière fioul vétuste par une chaudière à granulés bois plus performante. Aussi, afin d'optimiser la consommation énergétique de ce nouvel équipement, il est donc envisagé de réaliser des travaux de rénovation énergétique de cet ensemble bâtiminaire d'environ 1100 m², afin d'aboutir à une rénovation énergétique globale.

Les objectifs de ce programme de travaux sont de réduire les consommations énergétiques du site, d'améliorer le confort d'usage des occupants.

Ce projet a initialement fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics sur l'année 2025, il est donc proposé de réorienter la demande de subvention de l'État au titre du Fonds Vert actions PCAET pour ce projet.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux	543 100 €
Maîtrise d'oeuvre	43 074 €
SPS	4 357 €
Contrôle technique	4 422 €
Coût H.T	594 953 €
Assiette éligible Fonds vert PCAET (hors photovoltaïque)	530 453 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert PCAET	X	225 987 €	43 %
Région	X	50 000 € (plafond maxi)	9 %
Département – FDT	X	106 091 €	20 %
Autofinancement CA Gaillac Graulhet		148 375 €	28 %
COÛT H.T.		530 453 €	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.2 Compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délégation au Président mentionnée au 8° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Président,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par délibération n°226_2022 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 24 octobre 2022,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°10_2025DB du 24 février 2025 portant sur les demandes de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert), de la Région et du Département,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°32_2025DB du 19 mai 2025 portant sur la modification du plan de financement de l'opération (dépenses éligibles),

Considérant qu'il convient de confirmer la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert actions PCAET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre du fonds vert PCAET et **ajuste** le montant de la subvention sollicitée conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 30 SEP. 2025

- publication - mise en ligne

Le 30 SEP. 2025

Et/ou notification

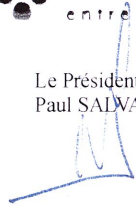
Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bestioles


Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



ID : 081-200066124-20250922-53_2025DB-DE